

Élections au Conseil d'État

Covid long des infirmières: des candidats sont interpellés

En cours de licenciement à cause de leur maladie, quatre soignantes demandent aux postulants au Conseil d'État de prendre position.



Emiliën Ghidoni

Publié le 18.04.2023, 19h44

Souvenez-vous: il y a trois mois, la «Tribune» révélait que plusieurs infirmières atteintes d'un Covid long contracté sur leur lieu de travail allaient être licenciées par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). La direction de l'hôpital invoque leur incapacité à pratiquer leur métier correctement à cause de la maladie. Mais pour les infirmières, ça ne passe pas. Elles veulent être réintégrées aux HUG, dans des postes adaptés à leur capacité de travail.

Aujourd'hui, elles s'invitent dans la campagne électorale. Par la plume de M^eSacha Camporini, leur avocat, elles alertent les différents candidats au Conseil d'État sur leur sort. Le courrier se termine par une question simple: «Dans l'hypothèse de votre élection, interviendrez-vous auprès des HUG pour garantir à ces quatre soignantes la pérennité de leur emploi [...] à hauteur des engagements qu'elles ont honorés [...] lors de la pandémie?» Petit tour d'horizon des réponses.

Une droite prudente

La candidate du Centre Delphine Bachmann reste prudente. «Je peux entendre la requête. Il me semble qu'il est du devoir de l'hôpital de renouer le dialogue avec ces infirmières pour si possible trouver une solution». Elle pointe toutefois les limites du pouvoir du Conseil d'État dans ce genre de situation «Ce sont les HUG qui emploient ces quatre personnes. Il est

toujours délicat pour le politique de s’immiscer dans la gestion de ces cas particuliers.»

«Ce n’est pas parce qu’un licenciement est légal qu’on doit l’accepter.»

Lionel Dugerdil, candidat UDC

Lionel Dugerdil, candidat UDC de l’Alliance genevoise, a un point de vue un peu plus tranché. «Si je suis élu et que je prends la tête de la Santé, je commencerai par rencontrer ces infirmières, pour bien comprendre le problème.» Il estime qu’il est difficile de se prononcer sans avoir entendu les deux parties. Toutefois, il rappelle l’importance de «trouver des solutions au sein des HUG pour ces soignantes. Ce n’est pas parce qu’un licenciement est légal qu’on doit l’accepter.»

Manque de reconnaissance

À gauche, la réponse est unanime et claire: les infirmières concernées doivent rester aux HUG. Dans une déclaration commune, Fabienne Fischer, Carole-Anne Kast, Antonio Hodgers et Thierry Apothéloz estiment qu’il faut «chercher des solutions pour que les collaboratrices touchées dans leur santé du fait de leur engagement pendant la crise sanitaire puissent continuer à travailler, si nécessaire dans d’autres fonctions.»

«La protection des salariés atteints par des maladies professionnelles devrait être renforcée.»

Fabienne Fischer, candidate Verte et conseillère d’État

L’affaire est due, selon eux, au manque de reconnaissance des maladies professionnelles en Suisse. «Le personnel soignant a accompli un travail admirable et surtout indispensable durant la crise sanitaire, rappelle Fabienne Fischer. La protection des salariés atteints par des maladies professionnelles devrait être renforcée.»